



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-09-2025 /

Dossier complet le : 29-09-2025 /

N° d'enregistrement : 006130/KK P

1 Intitulé du projet

Creation forage agricole pour irrigation d'une profondeur superieure a 50 metres soit 90 metres

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DE MESPLEAUX

Raison sociale

SNC DE MESPLEAUX

N° SIRET

41029723800017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

MONVOISIN

Prénom(s)

Maxime

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le siege d'exploitation de la SNC DE MESPLEAUX se situe sur la commune de LOCON 62400. Afin de garantir en priorite la qualite de ces productions en fruits, la SNC DE MESPLEAUX souhaite pouvoir irriguer ses parcelles et envisage donc de realiser un forage sur la commune de LOCON. Le forage est le seul moyen d'acceder a l'eau de maniere satisfaisante meme en periode d'etiage. Par ailleurs, la SNC DE MESPLEAUX souhaite amener progressivement 1 systeme d'irrigation goutte a goutte pour ses vergers afin d'economiser et d'optimiser l'efficience de l'eau apportee aux arbres fruitiers. Pour ce systeme d'irrigation, les associes de la SNC DE MESPLEAUX ont besoin d'une eau de qualite permettant d'eviter au maximum les problemes de colmatage des goutteurs, contrairement a l'eau apportee au canon asperseur. C'est donc pour cela qu'il souhaite realiser un forage plutot que d'utiliser de l'eau de surface dont la qualite et la quantite ne sont pas garanties durant les phases de croissance des fruits. PROJET en surfaces et volumes : Vergers 18 ha x 1 000 m³ = 18 000 m³ et legumes familles des cucurbitacees (courges, butternut...) 1.25 ha x 1600 m³ = 2 000 m³ soit un total de 20 000 m³

4.2 Objectifs du projet

Fournir de l'eau au debit maximal de 60 m³/h pour l'irrigation du verger et des cultures de legumes. Besoin annuel estime a 20 000 m³ / an, afin de garantir la qualite des differentes productions en fruits et cucurbitacees. Il est prevu de faire fonctionner la pompe du forage au maximum 20 heures par jour soit un volume preleve previsionnel journalier de 1 200 m³. La campagne d'irrigation est prevue pour un demarrage autour du 1er juin et un arret au plus tard au 30 septembre. Le nombre de jours d'irrigation par semaine pourra etre de 7 jours si les conditions climatiques du moment et les cultures en place le necessitent. Ces choix de declencher ou non l'irrigation des cultures sera guide par l'utilisation d'outils d'aide a la decision (OAD) tels que les sondes tensiometriques ou les bilans hydriques a la parcelle. Ces outils permettent de declencher l'irrigation aux moments les plus opportuns et permettent de justifier la bonne utilisation de la ressource. Neanmoins, ce nombre de jours hebdomadaire pourra etre limite et les heures d'irrigation permises dans la journee pourront etre reduites en cas de prise d'un arrete secheresse. Dans ce cas, ce sont bien les prescriptions de cet arrete secheresse qui s'appliquent a l'ensemble des irrigants du territoire. Pour ce qui concerne le nombre de jours en

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage sera creuse en rotation a l'eau claire, les formations meubles seront d'abord forees et obturees a l'aide d'un tubage et cimentation de l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel. Les formations calcaires seront ensuite forees. Le forage sera equipe d'un tubage PVC, plein dans sa partie superieur (0 a 60 m) et d'un tubage crepine de 30 metres dans sa partie inferieure. (cf annexe 7) Une margelle betonnee sera concue de maniere a eloigner les eaux de la tete de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussee de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tete de forage s'elevera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol. L'ouvrage sera dans un local ferme et cadenassee

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'eau du forage sera pompe au debit instantane maximum de 60 m³/h pour un volume preleve maximum annuel de 20 000 m³/an. L'energie utilisee pour pomper l'eau sera fournie par un moteur electrique. Ce moteur actionnera une pompe immergee. L'irrigation sera pratquee par 2 techniques differentes : le goutte a goutte et l'irrigation par aspersion. Le forage sera exploite pendant la periode estivale si les conditions climatiques l'exigent.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de creer un ouvrage compatible avec l'arrete des prescriptions generales specifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du forage 90 metres Diametre foration 381 mm Diametre tubage 315 mm debit de prelevement 60 m3/heure superficie pendant les travaux 100 m2 et 9 m2 apres travaux	(9 m2 projet final, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 613 Voie : Rue des Facons

Lieu-dit :

Localité : 613 Rue des Facons 62400 Locon

Code postal : 62400 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°40'51"E (lambert II etend Lat. : 50°33'54"N (lambert II eten

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

projet prevu sur la parcelle ZI n°61 , classée zone A : zone protégée à vocation agricole

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet de forage est situe a 3.2 km au Nord de la ZNIEFF 310013361 - Marais de Beuvry, Cuinchy et Festubert. Il n'y aura donc pas d'impact lors de la realisation et l'exploitation du forage.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les zones humides les plus proches se situent a plus de 2.2 km au Sud et a l'Ouest du projet de forage.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est celui des Pelouses, bois acides a neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du Plateau d'Helfaut et systeme alluvial de la moyenne vallee de l'Aa, reference FR3100487, situe a plus de 27 km au nord Ouest du projet de forage. Il n'y aura donc pas d'impact.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Selon le referentiel du BRGM, le projet de forage est situe dans le systeme ARTOIS / BASSIN DES FLANDRES code 001x1. En cet endroit, la nappe exploitable est la nappe de la Craie l'Artois et de la vallee de la Lys.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	en phase d'exploitation, la margelle betonnee consommera entre 3 et 9 m2
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Afin de préserver la qualite de l'eau des nappe souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera realisee, ainsi qu'une margelle betonnee et surlevee / terrain naturel
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	pendant la phase travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	lors de l'exploitation, l'ouvrage sera alimenté par un moteur électrique
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet consiste a garantir un niveau de rendement et de qualite satisfaisants pour leurs productions en fruits et legumes. Suite aux changements climatiques observes ces dernieres annees, disposer de l'irrigation permettra a l'exploitation de garantir une regularite en terme de calibres des fruits et legumes produits et correspondants ainsi aux cahiers des charges des partenaires

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe pas de forage actif a moins de 500 metres du projet de forage d'irrigation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface. Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles. Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin : • d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines, • de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés, • de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux. Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein. Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au-dessus du niveau du sol.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors de toutes zones naturelles (ZNIEFF, Natura 2000, zones humides...) Le projet est éloigné des captages d'eau potable. Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE DE LA LYS. Le projet de la SNC DE MESPLEAUX contribue à la souveraineté alimentaire du pays. Les associés de la SNC sont engagés dans des circuits de commercialisation de leurs productions en fruits et légumes avec des partenaires locaux ce qui contribue à limiter l'empreinte carbone de leurs productions vis à vis de celles importées d'autres régions et d'autres pays de la Communauté Européenne ou Extra-Européenne. Au regard de leur projet de création de forage avec un développement progressif de la micro irrigation pour optimiser l'efficacité de l'eau, il devrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MONVOISIN

Prénom

Qualité du signataire gerant de la SNC DE MESPLEAUX

À LOCON

Fait le 24-09-2025

Signature du (des) demandeur(s)